

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL N°
du 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE, Maire, en suite de convocation en date du 10 septembre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Karine GOUBE, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Marc LABUR, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Thierry PLOUVIEZ, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

M. Fabrice CAPRON qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER
M. Pierre-Marie SOUILLARD qui a donné procuration à M. Nicolas DESFACHELLE
M. Serge BRUNEAU qui a donné procuration à M. Christophe LOURME
Mme Fabienne CAMUS

Était absente :

Mme Maggy JANSOONE

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 24

Votants : 28

Monsieur le Maire : « Je vais procéder à l'appel Monsieur Christophe LOURME, Madame Laurence FACHAUX-CAVROS, Monsieur Fabrice CAPRON est excusé et donne pouvoir à Monsieur Philippe Mercier, Madame Béatrice WOZNIAK, Monsieur Nicolas KUSMIEREK, Madame Lise-Marie MARTEL, Monsieur Philippe MERCIER, Madame Karine GOUBE, Monsieur Pierre-Marie SOUILLARD est excusé et donne pouvoir à Monsieur Nicolas Desfachelle, Madame Nathalie CARTIGNY, Monsieur Frédéric HOUPLAIN, Monsieur Marc LABUR, Madame Fatima ATTINI, Monsieur Serge BRUNEAU est excusé et donne pouvoir à Monsieur Christophe Lourme, Monsieur Alain STEUX, Madame Fabienne CAMUS est excusée, Monsieur Thierry PLOUVIEZ, Madame Sandrine NOWAK, Monsieur Christophe COUPARD, Monsieur Jean-Fabrice PINGUIN, Madame Florence CAUDRON, Madame Corinne MERCIER, Madame Aurélie LITTAYE, Madame Angélique DELMEIREN, Monsieur Jean-Christophe CAMBIER, Madame Maggy JANSOONE est absente, Monsieur Lucas CHASSAGNE et Madame Laura OLENDER.»

Le quorum (plus de la moitié des membres du CM) étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Laura OLENDER est nommée secrétaire de séance.

Adoption du Procès verbal de la séance du conseil municipal précé

Monsieur le Maire soumet au vote le procès verbal de la séance du 24 juin 2024 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération :

1/ Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la ferme d'Hervin.

2/ Questions diverses.

1/ Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la ferme d'Hervin.

M. le Maire : « Examen d'une délibération au sujet de la ferme d'Hervin. C'est une délibération qui est à la fois technique, administrative et réglementaire je vais donc laisser à Madame Cambronne nous faire l'exposé des attendus de cette délibération si elle le veut bien.

Mme Delphine Cambronne : Monsieur le Maire merci. Pour vous rappeler qu'il y a environ une année vous aviez désigné par délibération le bureau Face B en qualité de maître d'œuvre dans le cadre d'un marché sur le projet de réhabilitation de la ferme d'Hervin. Suite aux premiers travaux engagés par le bureau Face B sur les études, il s'est avéré que le projet et notamment de la salle de spectacle du fait de ses contraintes acoustiques et de ses contraintes scéniques était incompatible avec la configuration des granges. Donc il y a nécessité de s'orienter vers une construction neuve pour la salle de spectacle ce qui modifie de manière substantielle le projet et de ce fait là la procédure qui avait été initiée il y a un an la procédure de désignation de la maîtrise d'œuvre n'est plus conforme au code des marchés publics, au code de la commande publique puisque cette procédure s'applique dans le cas d'une construction neuve minoritaire ce qui ne sera plus le cas pour le prochain projet. Et donc c'est pour cela qu'il a été décidé de mettre fin au contrat de maîtrise d'œuvre et de relancer cette fois-ci un concours qui se déroulera en deux phases. Une phase de candidatures avec une remise des candidatures au 23 octobre, sur cette base il y aura la sélection de trois candidats par jury certainement la semaine du 25 novembre et les trois candidats qui auront été admis à concourir présenteront un projet sur esquisse anonymement et qui sera de nouveau soumis à un jury fin janvier. Là ils déposeront leur dossier fin janvier et le jury aura lieu fin février pour une analyse et une décision au mois de fin mars ou début avril en fonction du temps qu'il faudra pour les réunions etc. On est sur ce calendrier là et c'est cette procédure là sachant que la délibération qui vous est proposée permet de lancer le concours de maîtrise d'œuvre, autorise à créer le jury de concours et la rémunération des candidats qui ne seront pas retenus dans la deuxième phase puisqu'on leur demande un travail assez conséquent et donc la réglementation impose une indemnisation des candidats donc là à hauteur de 30 000 euros.

M. le Maire : Merci Delphine, tout le monde a compris ? OK. Je résume on avait choisi des équipes pour faire un projet. L'analyse montre que le projet initial sur lequel on était parti ce n'est pas possible et notamment le réaménagement des granges parce que cela ne colle pas. On peut comprendre parce que ce ne sont pas des granges qui étaient faites pour cela au départ. Cela étant dit on pourrait s'obstiner à réaménager ces granges mais forcément on aurait un projet beaucoup plus petit. C'est-à-dire que pour le même prix on mettrait 100 personnes de moins. Ce qui me paraît un petit peu fort de café au coût de l'argent public. L'étude montre que l'on peut faire quelque chose de mieux qui correspond à nos besoins sur une autre partie mais on n'est plus dans le cadre de ce qui a été lancé initialement. Donc il faut que l'on mette fin à la première procédure puisque ce n'est pas les mêmes règles du jeu et que l'on relance une procédure légale. Donc c'est le service juridique de

la ville qui nous a dit puisque ce n'est plus la même chose il faut relancer c'est que l'on prenne une délibération tout de suite pour gagner du temps parce que vous voyez le temps que cela prend on arrive déjà au mois d'avril. Le prochain conseil municipal normalement c'est fin octobre c'est-à-dire que l'on va gagner un mois et demi dans le calendrier. Si on avait attendu le mois d'octobre on perdait un mois et demi sur huit mois c'est déjà pas mal. C'est pour cela que je vous ai réuni ce soir et cela nous permet de démarrer la procédure. C'est clair pour tout le monde ? Oui.

M. Thierry Plouviez : C'est-à-dire s'il y a un bâtiment neuf il y a une partie de la ferme qui est rasée ?

M. le Maire : Rasée non en fait il y a un bâtiment neuf qui va venir se poser c'est une extension que l'on ajoute. En fait, c'est trop tôt pour répondre parce que c'est justement le jury qui va définir quelle est la nature. En fait on sait ce que l'on ne peut pas faire, maintenant il faut faire confiance aux architectes et peut-être qu'ils vont nous inventer un truc auquel on n'a pas pensé et dans ce cas là tant mieux. Aujourd'hui pour l'instant il n'est pas prévu de raser quoi que ce soit. Il est simplement prévu de ne pas faire ce que l'on avait prévu initialement c'est-à-dire réhabiliter les granges. En fait, la grange pour la réhabiliter, il fallait remettre une boîte à l'intérieur. C'est-à-dire si on veut la garder il faut remettre une boîte à l'intérieur et donc on perd de la surface. Et donc on a une salle de spectacle qui serait toute petite par rapport à ce que l'on avait prévu initialement. On serait passé de 300 places à 100 places donc si c'est pour faire cela, cela n'a pas beaucoup d'intérêt.

M. Thierry Plouviez : Deuxième question au niveau du financement c'est-à-dire les fonds ou les aides qui auraient pu être demandés aux instances restent les mêmes ou il faut refaire tous les dossiers ?

M. le Maire : Pour l'instant on a fait un tour de table des financeurs donc ils sont tous au courant et ils ont tous donné leur critère d'accompagnement financier mais personne n'a encore sorti d'argent. C'est en allant que le projet va se faire. Les financeurs sont au courant. Ils sont plutôt très favorables à la réalisation du projet. Maintenant c'était favorable il y a 6 mois en ce qui concerne le conseil régional je suis incapable de vous dire ce qui se passera dans les mois qui viennent. En ce qui concerne le conseil départemental il vient de nous écrire pour nous dire qu'il ne ferait pas le collège Verlaine donc j'imagine qu'ils sont entrain de faire des choix aussi. En tout cas ce n'est pas qu'ils ne vont pas le faire mais le projet à 14 millions, ils ne le feront pas, ils vont faire un projet à 2 millions au lieu du projet de rénovation totale. Donc je ne sais pas, en ce qui concerne l'État je n'en sais rien du tout de toute façon pour l'instant il n'y a pas de ministre, il n'y a pas de budget, il n'y a rien donc on ne sait pas. Par contre sur les gens qui sont vraiment instructeurs et concernés par le projet je pense notamment au département ils accrochent bien à la démarche. Ils trouvent que le projet a du sens et qu'il a une cohérence avec l'école de musique, l'accueil des artistes. Et puis le cadre forcément tout le monde est d'accord pour dire que c'est magnifique mais pour l'instant cela leur coûte rien c'est clair. Et puis la Communauté Urbaine il y a des fonds de concours que l'on peut activer et cela on y a le droit. De toute façon cette opération là compte tenu du montant on va l'étaler sur plusieurs exercices. Parce qu'il y aura la cour à réaliser, tous les aléas j'en passe et des meilleurs. Je vous ferai remarquer que vous l'avez certainement vu on est en ce moment planté sur Vaudry. C'est un aléa que l'on n'avait pas prévu et là par contre on est en train de se battre parce que l'on ne veut pas perdre le bénéfice des subventions que l'on a obtenu pour une fois que l'État nous donne de l'argent. Il y a bien longtemps que cela n'est pas arrivé, cela fait au moins 10 ans que l'on n'avait pas eu de DETR et là on en a eu. J'ai fait cinq visites avec les préfets, les sous-préfets peut-être que cela a servi mais il y a des aléas quand même. OK, oui.

M. Thierry Plouviez : J'ai une autre question. Si le concours est fait les travaux commenceront quand ?

M. le Maire : Delphine.

Mme Delphine Cambronne : On repart pratiquement pour une année d'étude avec le nouveau maître d'œuvre voilà une année d'étude, permis, marché de travaux etc. Pas avant fin 2026.

M. le Maire : Deux ans. Ce qui nous n'empêche pas d'utiliser les espaces aujourd'hui. Il est utilisé pour les spectacles, pour le marché artisanal. Il est très bien utilisé d'ailleurs, il y a un monde de fou qui vient. Et d'ailleurs je l'ai fait remarquer aux services, il y a du monde qui vient et cela ne nous coûte rien. C'est très bien. Il y a beaucoup de monde qui vient pour la modique somme de rien. C'est comme tous les projets mais on ne peut pas s'affranchir des règles de marchés publics. Ce sont des calendriers qui sont quasiment incompressibles.

M. Thierry Plouviez : Cela ne sera jamais remis en question quoi qu'il arrive.

M. le Maire : Si demain, ils nous sortent un projet à 50 millions d'euros cela peut être remis en question. Mais cela après ce qui va être adapté c'est l'ambition du projet. S'ils nous sortent un projet à 10 alors que nous on a prévu 4 on va discuter et on va dire à 10 c'est trop cher, Saint-Laurent n'a pas les moyens. On ne va pas se construire un Zénith non plus ce n'est pas cela le but. Il y aura certainement une discussion, une adaptation mais c'est la vie de tous les projets quels qu'ils soient. Il faut être en capacité de se dire si c'était si simple que cela ça se saurait. Mais le principe n'est pas remis en cause sauf si le conseil municipal décide d'abandonner, de le raser et puis de revendre à un promoteur pour faire des logements ou n'importe quoi. On va y aller petit à petit mais il faut être factuel, il faut avancer par rapport à cela. Pour l'instant on attend de voir l'équipe, quel type de projet ? De toute façon cela repassera devant le conseil municipal puisqu'il faudra délibérer. Et puis après on travaillera avec les équipes culturelles. Tout le monde est d'accord ? Oui, Lucas.

M. Lucas Chassagne : Je suis désolé, j'ai compris mais à la fois pas compris. J'ai compris le sens pourquoi on en est là etc. Mais j'aimerais si possible avoir un peu plus de détails sur les raisons qui ont amené cela puisqu'il y a déjà eu un premier bureau d'études qui a fait du phasage et sur lequel on s'est mis d'accord. Il y a eu un deuxième bureau d'études qui était l'ingénierie culturelle et un troisième bureau d'études. Pourquoi on en arrive là maintenant plusieurs années après, après plusieurs dizaines de milliers d'euros dépensés à un truc où finalement tout ce qui a été imaginé par les bureaux d'études tout ce qui avait été donné ne colle pas. Cela c'est la première partie de la question et la deuxième c'est finalement je n'ai pas compris pourquoi cela ne collait pas finalement. Qu'est ce qui fait que les granges comme on s'était imaginé etc, qu'est ce qui s'est passé entre deux qui a fait que cela a capoté.

M. le Maire : C'est ce que je viens d'expliquer. Alors c'est vrai parfois un peu compliqué mais c'est la vraie vie de tous les jours. Les trois bureaux d'études n'ont pas fait des travaux identiques ce n'est pas la même chose. Le premier bureau d'études a fait une étude sur la nature de l'action culturelle que l'on pouvait monter qui a été partagée par le groupe de travail et le conseil. Les autres bureaux d'études ont travaillé sur le projet de réalisation d'un centre culturel sur la base d'une commande que nous avions fixée. La commande que nous avons fixée est on veut nous, réutiliser la grange et garder les écuries pour une opération qui sera suite aux études qui ont été partagées puis aux discussions, aux échanges etc plutôt de nature sociale et solidaire avec un fonctionnement qui pourrait être entreprise ou associative etc. Donc ont été désignés pour faire le travail que nous avons commandé des bureaux qui ont travaillé sur notre commande. Et notre commande c'était la grange, les bureaux ont travaillé et ils ont fait les études, des études de sol, de portabilité, de construction, d'énergie etc tout ce que l'on fait d'habitude et la conclusion de cela et de dire voilà ce qui est possible en fonction de votre commande. Sauf que ce qui est possible par rapport à notre commande fait que le projet est considérablement réduit dans la mesure comme je disais tout à l'heure et je pense que tu l'as écouté, tu l'as entendu on se retrouvait d'une salle de 300 places à 100 places pour

un prix quasiment équivalent donc moi j'ai dit non. Ce n'est pas s'obstiner à aménager des granges pour payer aussi cher pour avoir une salle trois fois plus petite. C'est encore une fois de l'argent public. Et l'analyse qui est faite et de dire oui il y a d'autres possibilités mais dans ce cas là il faut construire du neuf et ailleurs sur le site. Mais là ce n'est plus la mission qui a été confiée par le conseil municipal au cabinet qui a été retenu. Donc légalement, en fait on pourrait continuer dans la vraie vie dans le meilleur des mondes sur l'application de Google on peut continuer mais dans la réglementation légale française tu ne peux pas puisque ce n'est pas la commande qui a été passée au départ au cabinet. C'est tout simple, donc on a un projet que l'on aurait pu maintenir qui est trois fois plus petit pour plus cher que ce que l'on avait prévu et un projet qui potentiellement correspond à ce que l'on cherche mais qui nécessite de passer par du neuf et on sait que de toute façon de manière générale le neuf coûte moins cher que la réhabilitation c'est clair. Mais là pour faire cela il faut que l'on arrête et que l'on relance un marché. Peut-être que cela sera les mêmes je n'en sais rien, c'est la commission d'appel d'offres qui examinera les projets qui analysera. En fait, c'est tout simple ce n'est pas dramatique c'est la vie d'un projet de tous les jours, compte tenu du montant il faut faire attention de ce que l'on fait de l'argent public et surtout légalement si on s'obstine avec l'équipe actuelle il peut y avoir un recours in fine d'autres équipes qui ont été choisies mais qui n'ont pas été choisies sur le projet à l'arrivée qui disent mais attendez ce n'est pas ce que vous avez commandé au départ donc finalement on a été lésé donc on dépose plainte et on annule le marché et là on peut te faire démonter le truc que tu as construit c'est clair. Il y a des exemples sur la Communauté Urbaine où dans certaines communes cela c'est fait et je vais vous dire que cela a été chaud pour la commune. L'avantage que l'on a maintenant c'est que l'on est équipé au sein des services municipaux par un service juridique qui fait attention à tout cela. Peut-être qu'il y a 5 ans on n'aurait pas fait attention je n'en sais rien je dis cela, peut-être que l'on n'aurait pas fait attention de la même manière que cela n'aurait pas été si pointu. Mais là c'est équipé on fait attention et moi je dis stop, on arrête et on recommence. On va perdre un an mais ce n'est pas grave dans une vie, la ferme date du Moyen-Age, je pense que cela devrait aller quand même.

M. Lucas Chassagne : Donc en fait c'est essentiellement des raisons techniques qui n'avaient pas été vues avant par le premier bureau.

M. le Maire : Non, ce ne sont pas des raisons techniques, c'est la commande que nous avons passée qui amène à avoir un projet qui ne correspond pas à celui que l'on veut, puisque l'on ne peut pas faire rentrer dans les granges le projet que l'on veut. En fait, c'est nous qui revoyons la copie. A l'arrivée c'est pour des raisons techniques cela ne correspond pas à notre commande mais au départ si tu veux le rendu est trois fois plus petit que ce que l'on veut pour un prix supérieur donc honnêtement c'est comme si toi tu avais un projet de construction d'une maison et au lieu de faire 100 m² tu avais 30 m² pour trois fois le prix de ce que tu avais prévu tu dirais non ou alors tu t'obstines mais bonne chance. Moi, je ne vais pas mettre 5 millions d'euros pour 100 m² alors que l'on envisage 300 m².

M. Lucas Chassagne : Dans le projet initial il y avait une des clauses du cahier des charges qui était la conservation du patrimoine qui était une des raisons d'achat de la ferme d'Hervin si non il y avait débat est-ce que l'on prend sur d'autres bâtiments et on construit du neuf. Je pose la question si c'est pour reconstruire du neuf est-ce qu'il y a encore vocation de le faire sur la ferme d'Hervin ? Car si on ne peut pas utiliser la grange.

M. le Maire : On verra quand les projets vont arriver. Quand l'architecte à la demande de François Mitterrand a installé la pyramide du Louvre tous les conservateurs de France ont dit il ne fallait pas et aujourd'hui la pyramide du Louvre je défie quiconque de la remettre en cause. Je ne sais pas c'est quoi le neuf peut-être c'est une salle qui va se poser sur un terrain qui n'existe pas ou qui est nu et si cela vient s'intégrer architecturalement dans le cadre du paysage c'est bien. La conservation du

patrimoine cela ne dit pas de geler les choses dans le formol. Je parle de ceux qui ont travaillé avec l'architecte des bâtiments des Hauts de France. Tant que l'on ne dénature pas la ferme sinon on la rase complètement et on construit du logement social. Mais c'est pour cela qu'on l'a rachetée justement pour qu'il n'y ait pas de promoteur. Je ne suis pas inquiet là-dessus au contraire il faut être ouvert. Il faut être ambitieux. Saint-Laurent mérite d'avoir quelque chose de beau mais pas trois fois le prix pour moins important. On a le temps et si le concours d'architectes ne nous plaît pas parce que le résultat n'est pas correspondant et bien on fera autre chose. Sandrine.

Mme Sandrine Nowak : Question en rebond, je ne suis pas du tout au clair est-ce que la loi zéro artificialisation nette en ce cas là c'est non c'est uniquement pour d'autres projets ?

M. le Maire : On n'est pas concerné par la ZAN sur ce site là. Si on veut construire dans la prairie derrière là c'est mort.

Mme Sandrine Nowak : Mais pas sur le terrain pavé.

M. le Maire : Attention un bâtiment neuf encore une fois cela ne va pas être un Zénith ne vous projetez pas avec un Artois Expo qui va débarquer dans la cour de la ferme ce n'est pas cela le but du jeu mais ce n'est pas le prix non plus encore une fois. Un bâtiment neuf cela peut-être une extension d'un bâtiment neuf qui existe déjà si architecturalement c'est intégré ce n'est plus cela. On ne touche pas aux espaces naturels de toute façon on ne pourra pas.

Mme Sandrine Nowak : Donc cela va rester dans la continuité de la cour pavée, pavés anciens et extension avec quelque chose de neuf.

M. le Maire : La commande reste la même, on préserve le site, on va réaménager la cour puisqu'elle va être magnifique. Si vous faites le rapport au m² on peut mettre la moitié de Saint-Laurent-Blangy dans la cour. Je ne mettrai pas le SLB Fest je vous rassure tout de suite parce que la typologie de musique ne va pas plaire à tous les voisins. Cela c'est clair. On reste dans l'esprit encore une fois comme on ne peut pas utiliser les granges donc on expérimente une autre piste et on verra. Vous allez voir le résultat vous serez peut-être agréablement surpris peut-être que cela nous plaira pas.

M. Thierry Plouviez : Moi, j'ai une question mais faites attention je n'ai aucune arrière pensée, il faut que cela soit clair. C'est un projet qui est sur deux mandats, on ne sait jamais ce qui peut arriver entre deux mandats comment cela se passe car si c'était voté pendant un mandat et cela commence sur le deuxième mandat comment cela se passe ?

M. le Maire : Cela fait déjà deux mandats que tu fais, il y a des projets qui sont engagés depuis 2014 et qui ont été réalisés en 2022. Cela t'a questionné ?

M. Thierry Plouviez : Non, cela ne m'a pas questionné. Mais je veux dire au niveau politique avec les changements que l'on peut voir au niveau national je voudrai savoir si cela peut-être remis en question. Je ne sais pas donc c'est une question que je me pose.

M. le Maire : Mais tout peut-être remis en question. Demain il peut y avoir aussi une explosion nucléaire qui nous rase, il n'y aura plus de projet. C'est la vie. Il n'y a aucun projet en France qui met moins de 5 à 6 ans pour être réalisé, aucun ne serez-ce que par les règles administratives françaises. Là où les belges vont mettre 3 ans nous on met forcément deux à trois fois plus de temps. Donc on est dans le temps. C'est comme cela, tous les projets réalisés s'étalent sur plusieurs mandats. Encore une fois moi je ne pense pas que ce soit tellement cela qui est à craindre mais ce sont les conditions financières qui ne permettront pas demain de réaliser. Si demain il faut l'impôt

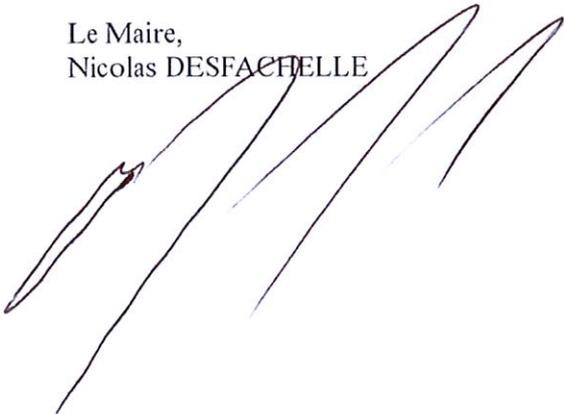
ou multiplier les impôts des immercuriens par quatre pour pouvoir finalement penser pas que les habitants seront contents. Mais ce n'est qu'une question d'argent. C'est pour cela que là moi j'ai considéré qu'il n'était pas question que l'on investisse autant d'argent pour un projet qui serait plus petit que celui que l'on avait besoin puisque toutes les analyses aujourd'hui culturelles suite au travail des bureaux d'études mais aussi aux partenaires Département, Région disent que la jauge 250 à 300 c'est bien. Donc si on fait une salle plus petite à 100 cela n'a aucun intérêt autant transformé la Maison du Temps Libre cela sera moins cher. Ce n'est plus du tout le projet. Cela n'a plus rien avoir mais tu es parti pour 10 ans je te rassure c'est clair. Vaudry on a commencé quand on l'a racheté on en est encore à la moitié et on n'a pas fini. Demain peut-être que l'on devra abandonner pour le remettre dans un état où il a jamais été je vous le rappelle Louis XIV n'est jamais venu mais par contre le ministère de la culture nous impose quelque chose qui fait que c'est étalé dans le temps, peut-être qu'à force dans 10 ans on dira on en a marre et on abandonne de refaire Vaudry car c'est trop long ou il n'y aura plus d'argent ou l'État taxera les sites culturels ou il y aura un gouvernement qui dira il faut arrêter la culture c'est possible. Mais si on se pose trop de questions au départ on ne fait plus rien. Il n'y a plus personne qui fait rien c'est comme cela. Si on c'était posé la question et on se l'est posée, il n'y aurait pas eu de Jeux Olympiques. Je vous le rappelle que c'était compliqué les derniers mois avant que cela démarre. Même le jour de l'ouverture il y a quand même eu un attentat dans un train. On s'est dit cela démarre mal et le lendemain il y a eu une médaille et la fête c'était partie. Et maintenant tout le monde dit c'était génial et c'était le cas c'est vrai. Si vous en êtes d'accord on met en route et puis de toute façon on passera en délibération au fur et à mesure des étapes. Donc là le prochain point ce sera dans combien de temps ?

Mme Delphine Cambronne : Le jury ce sera fin novembre pour une première sélection.

M. le Maire : Premier trimestre prochain on aura des éléments factuels. Je clos le conseil municipal. »

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h00.

Le Maire,
Nicolas DESFACHELLE



La Secrétaire,
Laura OLENDER

